

Discours de Madame Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET,

Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie

Remise du Grand Prix National du paysage 2007

21 janvier 2008

Monsieur le sénateur du nord,
Messieurs les Président et Vice-Président du Conseil général du Val de Marne,
Messieurs BAVA, HOESSLER, PHILIPPE,
Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Haute-Bruche
Mesdames et Messieurs,

Je suis très heureuse que nous soyons réunis ce soir à l'occasion de cette remise du Grand prix national du paysage. C'est là, pour moi, une occasion tout à fait exceptionnelle de distinguer cette rencontre remarquable, cette complicité exceptionnelle qui peut se créer entre une collectivité déterminée à améliorer la qualité paysagère du cadre de vie qu'elle offre à ses concitoyens, et des paysagistes qui donnent littéralement vie – une vie végétale - à une telle ambition.

Oui, les lauréats que nous allons récompenser ce soir méritaient bien de recevoir davantage qu'un simple Prix du paysage. C'est pourquoi, je l'ai voulu moins modeste et c'est le Grand prix national du paysage que nous allons décerner. Ce prix, conforme à la Convention européenne du paysage, constitue une occasion nouvelle d'affirmer combien, à mes yeux, le paysage constitue un élément essentiel du bien-être individuel et social.

Cela est exceptionnellement illustré par le Parc de Cormailles, que le jury a choisi de distinguer, ainsi que par la politique paysagère intercommunale de la Haute-Bruche, à laquelle il a souhaité décerner une mention spéciale.

Monsieur le Président du Conseil général du Val-de-Marne, Messieurs Henri BAVA, Michel HOESSLER et Olivier PHILIPPE, fondateurs de l'Agence Ter, le Parc des Cormailles, que vous avez inauguré en 2003, constitue l'exemple par excellence de ce que nous pourrions appeler un projet approprié, dans tous les sens du terme : - parce que c'était bien là le projet qu'il convenait de réaliser dans le contexte urbain si particulier d'une friche industrielle ayant échappé à des opérations immobilières et laissée à l'abandon pendant une trentaine d'années

- parce que, dès son ouverture, les populations s'en sont bel et bien approprié les 8 hectares, ces 8 hectares qui, au cœur d'une urbanisation hétérogène, créent une centralité ouverte sur la ville.

Répondant à la commande de la Direction des espaces verts et du paysage du Conseil général, l'Agence Ter a conçu un parc qui respecte la singularité du site. En préservant l'horizontalité et l'espace, la grande pelouse et le canal organisent l'ensemble. Le traitement des limites permet d'étendre le parc au plus près des immeubles et de tirer le meilleur parti des espaces alentours comme, par exemple, l'important réseau ferré.

Le dessin rigoureux de ce nouvel espace s'exprime dans la qualité et la sobriété des formes, des matières et des matériaux utilisés, qui évitent toute surenchère formelle.

Cette apparente simplicité du projet ne fait pas oublier le subtil travail sur les échelles de perception : ici s'articulent, dans un ensemble cohérent, l'échelle intime des jardins thématiques, l'échelle locale du parc en relation avec le quartier et l'échelle du paysage avec ses vues lointaines sur l'horizon métropolitain.

Au-delà de la remarquable entente politique et technique qu'il illustre entre le Conseil général du Val-de-Marne, la ville d'Ivry-sur-Seine et les paysagistes de l'Agence Ter, le parc des Cormailles traduit l'attention extrême qui a été portée au territoire et à ses habitants.

Comme le souligne le choix du jury, ce parc est bel et bien une réponse à des enjeux urbains particulièrement complexes – et cela est tout à fait exemplaire. Le succès du parc des Cormailles démontre que le renouvellement urbain n'est pas seulement une question d'urbanisme. C'est aussi une affaire de paysage.

En choisissant de distinguer ce projet parmi de nombreux autres, le jury a sans doute voulu également distinguer la politique du paysage illustrée par le Conseil général du Val-de-Marne.

Celle-ci s'est traduite par la réalisation de parcs à un très haut niveau ainsi que par la mise en place d'une politique de paysage volontariste – dont le Plan vert départemental qui définit les objectifs et les orientations pour les années 2006-2016.

Monsieur le Président de la communauté de communes de la Vallée de la Bruche, le jury a également souhaité, pour la première fois dans la jeune histoire du Grand prix national du paysage, vous décerner une mention spéciale pour attirer l'attention sur la politique paysagère que vous poursuivez depuis plus de 20 ans. Il est très remarquable que 25 communes aient ainsi réussi à mobiliser durablement les acteurs privés et publics autour d'un projet collectif d'amélioration de la qualité paysagère du cadre de vie.

Votre vallée, touchée par le déclin de l'industrie textile, entraînant celui de l'activité pastorale, voyait ses paysages se fermer, devenir sombres, froids et pour ainsi dire inhospitaliers. Mais vous n'êtes pas du genre à baisser les bras et, dès les années 1980, vous avez sensibilisé les agriculteurs, les propriétaires fonciers, les habitants pour dégager une vision d'avenir de votre paysage. Avant la lettre, cette mobilisation sur ce vaste territoire a permis que soient identifiés des « *objectifs de qualité paysagère* » tels que définis par la Convention européenne du paysage. Le bureau d'études D.A.T. Conseils, les a traduits dans des outils réglementaires et un programme d'actions à court, moyen et long terme, que vous avez ensuite patiemment, avec constance et obstination, mis en oeuvre.

La force de votre projet est de lier récréation des paysages et renouveau des activités économiques. Le soutien fort aux agriculteurs, garants d'une gestion pérenne des paysages, s'est concrétisé par un engagement des communes qui ont réhabilité des pâturages communaux, acquis des parcelles boisées ou en friches et mis en place deux fermes relais pour faciliter l'installation de jeunes agriculteurs. Dix-sept associations foncières pastorales ont été créées. Leur gestion a été confiée aux agriculteurs locaux. Les vergers, caractéristiques des paysages villageois, ont été restaurés, conciliant culture fruitière et maintien des pâturages.

Aujourd'hui la renaissance des perspectives et des vues d'un village à l'autre s'accompagne du retour de l'ensoleillement. L'étroite relation entre ce confort visuel et la relance de l'activité agricole, entre mieux-être et mieux-vivre, s'inscrit dans une stratégie de développement local qui s'est traduite notamment par une augmentation de la population et un développement du tourisme.

Votre réussite repose sur la volonté constante de votre Communauté de communes de gagner et conserver la confiance des partenaires locaux mais aussi celle de l'Union européenne, de l'État, de la Région Alsace et du Conseil général du Bas-Rhin, qui vous ont accompagnés financièrement.

Ces deux réalisations, le Parc des Cormailles et la politique paysagère de la Haute-Bruche, ont donc bien valeur d'exemple. Elles montrent en quoi la rencontre d'élus engagés et tenaces avec des professionnels du paysage talentueux peut bel et bien réinventer notre manière de concevoir la ville, et nous aider à nous mobiliser pour que l'aménagement du territoire réponde aux défis actuels de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

*

Permettez-moi de profiter de l'occasion de ce grand prix pour partager avec vous une conviction qui m'est chère. Pour moi il ne fait en effet aucun doute, que la question du paysage, à laquelle nous sommes tous ici attachés, est sortie renforcée et renouvelée du Grenelle de l'environnement.

D'aucuns ont jugé que le sujet n'y avait pas été traité, au sens où, au sein des groupes de travail et des comités opérationnels, aucun n'aborde exclusivement ou explicitement la question du paysage.

Or dire cela c'est manquer deux points essentiels :

- Tout d'abord, un travail remarquable a été conduit par le « groupe miroir » sur le paysage, au sein duquel l'expertise des grands réseaux d'acteurs qui s'investissent sur le sujet a pu s'exprimer, et alimenter les groupes de travail. Je souhaite tout particulièrement lui rendre hommage aujourd'hui.
- Ensuite, les conclusions du Grenelle ont offert un certain nombre de voies prometteuses à la question du paysage, qui en devient non seulement l'un des ciments possibles, mais aussi l'une des exigences les plus élevées.

Vous l'avez rappelé tout à l'heure dans la table-ronde sur la trame verte. Il en est de même pour le chantier de l'urbanisme. Si nos villes arrivent à ne plus s'opposer à la nature, si elles parviennent à offrir dans leur périmètre des espaces de respiration, de renouvellement de notre relation à la nature dans toutes ses expressions, nous n'aurons plus alors la tentation d'aller toujours plus en périphérie chercher certains attraits que, par notre présence même, nous contribuons à corrompre. Les chantiers qui s'engagent sur les énergies renouvelables (à travers le débat sur l'éolien ou le

solaire), sur la rénovation du patrimoine bâti (à travers la question de l'intégration paysagère), sur l'économie de la fonctionnalité (à travers la question de la valorisation des matériaux locaux dans la construction), sur l'agriculture durable, ont tout à gagner d'une réflexion en termes de paysage.

Je pense fondamentalement, vous l'aurez compris, qu'on ne peut pas faire du Grenelle sans paysage, pas plus qu'on ne peut faire, après le Grenelle, la même politique du paysage qu'avant.

C'est pourquoi je souhaite d'abord réinstaller rapidement, et en le réformant, le conseil national du Paysage. Il doit tenir compte, notamment dans sa composition, des acquis du Grenelle de l'environnement. Et je veux lui donner pour première mission d'accompagner de son expertise les travaux des comités opérationnels. Je souhaite également lui confier la mission d'assurer le suivi de l'application par la France de la convention européenne du paysage.

Je viens également de confier une mission d'inspection sur les paysages exceptionnels, labellisés notamment à travers les grands sites. Je compte sur ce travail pour repositionner notre politique de protection des paysages.

Je souhaite par ailleurs réaffirmer la place du paysage en tant que secteur créateur d'emplois. Mais ce secteur doit encore se structurer. Il faut ainsi renforcer la lisibilité et la visibilité des professionnels. J'invite les paysagistes à s'engager résolument dans la voie d'un office de qualification professionnelle, à l'instar de « qualipaysage », qui renforcera le contrat de confiance entre les maîtres d'ouvrage et les maîtres d'œuvre. La constitution du MEDAD doit de surcroît permettre de faciliter le rapprochement et le dialogue entre les professionnels du paysage, de l'urbanisme et de l'architecture.

Il faut aussi développer l'appui et le conseil en matière de paysage, pour les projets d'aménagement et de développement. Je souhaite que les missions des paysagistes-conseils soient renforcées, à la faveur de la réorganisation des services de l'État. Je reconnais le rôle d'appui essentiel des CAUE et il me paraît utile de trouver rapidement un moyen de leur permettre de déployer des efforts dans ce sens, sans alourdir globalement la charge des prélèvements fiscaux de notre pays.

Je veux enfin rassembler et renforcer l'enseignement sur le paysage, en commençant par l'enseignement supérieur du paysage.

Nous avons connu, ces dernières années, le temps des évaluations, des rapports et des audits. A présent, l'heure est à l'action. Je souhaite sans tarder engager un dialogue avec les ministères de la culture, de l'agriculture et de l'enseignement supérieur, pour que les formations dispensées en France relatives aux paysages soient à la hauteur des défis du développement durable et disposent de la visibilité internationale qu'elles méritent.

Tout ceci doit déboucher sur des projets très concrets pour vos territoires. Ainsi, en septembre dernier, Jean-Louis BORLOO, Dominique BUSSEureau et moi-même, avons demandé au Conseil Général des Ponts et Chaussées de travailler sur la requalification des espaces traversés par l'ex-RN20 dans le département de l'Essonne. Bernard LAFFARGUE doit nous remettre ses conclusions au début du mois de février. D'ores et déjà, il apparaît qu'une première initiative permettrait à l'ensemble des communes concernées d'engager un dialogue à l'échelle de l'axe : il s'agirait, à l'image de ce qui a remarquablement fonctionné sur le Val de Loire, de se mettre d'accord, avec l'appui méthodologique du MEDAD, sur une charte de la

publicité extérieure. L'objectif est d'harmoniser les règlements communaux de publicité et de reconquérir des paysages urbains aujourd'hui dégradés. La prise en compte du paysage pourrait être à ce titre la première marche vers un projet de territoire.

Vous l'aurez compris, je veillerai à ce que la loi-programme Grenelle, que nous présenterons au printemps avec Jean-Louis BORLOO, puisse comporter un volet spécifique dédié au paysage. Elle devra notamment permettre une meilleure prise en compte du paysage dans les projets des territoires et résoudre la question des points noirs paysagers (vous connaissez à cet égard mon attachement aux problèmes de l'affichage publicitaire).

Je sais que nous pourrons compter sur vous, pour nous aider dans cet important chantier.

D'ici là, c'est avec un plaisir très vif que je vous remets, Monsieur le Président du Conseil général du Val de Marne, ainsi qu'à l'équipe de paysagistes, Messieurs BAVA, HOESSLER, PHILIPPE, le Prix du paysage 2007 pour le parc des Cormailles.

Je suis également très heureuse de vous remettre Monsieur le Président de la Communauté de communes de la Haute-Bruche, la mention spéciale du jury.

Puissiez-vous toujours porter très haut l'ambition qui nous anime tous en matière de qualité paysagère.

Je vous remercie de votre attention.